

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1^{er} avril à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 26 mars 2026.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MARTINACHE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme YILMAZ, M. BERTHIER, Mme PELLEGRINO, M. TOURE, Mme DJENNANE, Mme CHOLET, Mme DONA, M. LEPPERT, M. GIBERT, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. BRESSAN, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme HERVÉ, Mme PORTE, Mme LARRAGUETA, Mme BERNARDONI, Mme EMANE, M. RIGAUT, M. TOSUN, M. LE TOSSER, Mme AACHOUR, Mme ROBICHON, M. PRIGENT, Mme LE BAIL, M. FRÉMIN.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MAASSRY donne pouvoir à Mme YILMAZ
Mme SCHWARTZBROD donne pouvoir à M. FRÉMIN.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme PELLEGRINO.

N°2026.04.19 – Création des commissions permanentes municipales et élection de leurs membres.

Sur présentation de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire,

Considérant que suite au renouvellement du conseil municipal et à son installation par délibération en date du 21 mars 2026,

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par la délibération n°2026.04.13 en date du 1^{er} avril 2026 et notamment ses articles 4 et 5,

Considérant que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

Considérant que les commissions permanentes sont composées au maximum de 6 membres dont au moins 1 représentant de chaque groupe municipal,

Considérant les propositions de liste unique pour chaque commission,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : CRÉE les 9 commissions suivantes :

1. Culture, Associations, Affaires Générales, Logement et Séniors
2. Urbanisme, Environnement, Développement Economique et Commerce
3. Petite Enfance, Education, Enfance Jeunesse, Cohésion Sociale
4. Bâtiments, Espaces Publics, Sécurité des Personnes et des Biens, Mobilités et Circulation
5. Affaires Sociales, Solidarité, Santé, Inclusion et Egalité Femme Homme
6. Finances
7. Ville Connectée
8. Ressources Humaines
9. Sports

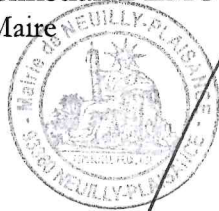
ARTICLE 2 : PROCÈDE à l'élection des 6 membres par commission :

1. Culture, Associations, Affaires Générales, Logement et Séniors :
Mme LAMAURT, Mme HENNECHART, Mme CHOULET,
Mme HERVÉ, M. ROBICHON, Mme SCHWARTZBROD
2. Urbanisme, Environnement, Développement Economique et Commerce :
M. MARTINACHE, Mme ALI, Mme DONA, M. LEPPERT,
M. PRIGENT, M. FREMIN
3. Petite Enfance, Education, Enfance Jeunesse, Cohésion Sociale :
Mme BOILEAU, M. BOURZIK, Mme LARRAGUETA, Mme ALI,
Mme LE BAIL, Mme SCHWARTZBROD
4. Bâtiments, Espaces Publics, Sécurité des Personnes et des Biens, Mobilités et Circulation :
M. BUTIN, Mme PELLEGRINO, M. TAGLANG, M. BRESSAN,
M. ROBICHON, M. FREMIN
5. Affaires Sociales, Solidarité, Santé, Inclusion et Egalité Femme Homme :
Mme YILMAZ, M. MAASSRY, Mme PORTE, M. LECHUGA,
Mme LE BAIL, M. FREMIN

6. Finances :
M. BERTHIER Mme BERNARDONI, Mme PORTE, M. RIGAULT,
M. PRIGENT, M. FREMIN
7. Ville Connectée :
M. TOURE, M. RIGAULT, M. TOSUN, M. GIBERT, M. ROBICHON,
Mme SCHWARTZBROD
8. Ressources Humaines :
Mme DJENNANE, Mme PELLEGRINO, Mme DONA,
Mme BERNARDONI, Mme LE BAIL, M. FREMIN
9. Sports :
Mme EMANE, M. LEPPERT, M. LECHUGA, M. LE TOSSER,
M. PRIGENT, Mme SCHWARTZBROD.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que le Maire est président de droit de chaque commission.

Christian DEMUYNCK
Maire



Marie-Françoise PELLEGRINO
Secrétaire

